



KAMBAL

*Vouloir,
c'est pouvoir*



NOS VALEURS

-  EXCELLENCE
-  INCLUSION
-  OUVERTURE
AU MONDE

**Offrez à votre enfant
une éducation d'exception**

CONTACTEZ-NOUS

SPÉCIALITÉS:

Préscolaire

Toute petite section (TPS)
Petite section (PS)
Moyenne section (MS)
Grande section (GS)

Élémentaire

CI	CM1
CP	CM2
CE1	CM1 pilote
CE2	CM2 pilote

NB : Les cours d'anglais, d'arabe et de religion (catéchisme et coranique) sont dispensés pour tous les niveaux et l'initiation à l'informatique à partir du CI.

Collège

6ème	* avec une classe bilingue
5ème	* avec une classe bilingue
4ème	* avec une classe bilingue
3ème	* avec une classe bilingue

* Selon un critère strict de sélection

Lycée

2nde	Série S2, L
1ère	Série S1*, S2, L
Terminale	Série S1, S2, L2, L'

* Selon un critère strict de sélection

LV2 en option à partir du collège.

Note importante : Après réception et validation de votre dossier de candidature, l'élève doit impérativement passer un test d'entrée dont les frais s'élèvent à 10.000 FCFA non remboursables.

Les tests se feront dans l'établissement ou en ligne pour les élèves en dehors du territoire national (sur demande selon certaines conditions).

DROITS D'INSCRIPTION :

Préscolaire : (toute petite section à la grande section)

Inscription : (obligatoire)	205.000 F CFA / 245.000 F CFA
■ Frais d'inscription	100.000
■ Frais généraux (*)	30.000
■ Mensualités d'Octobre	50.000 / 70.000
■ Pack uniformes Classique	25.000
■ Pack uniformes Premium	75.000

Élémentaire : (CI au CM2)

Inscription : (obligatoire)	205.000 F CFA / 245.000 F CFA
■ Frais d'inscription	100.000
■ Frais généraux	30.000
■ Mensualités d'Octobre	50.000
■ Pack uniformes Classique	25.000
■ Pack uniformes Premium	75.000

Collège : (6^{ème} à la 3^{ème}) / **Lycée :** (2^{nde} à la Terminale)

Inscription : (obligatoire)	210.000 F CFA / 255.000 F CFA
■ Frais d'inscription	100.000
■ Frais généraux	30.000
■ Mensualités d'Octobre	50.000
■ Pack uniformes Classique	30.000
■ Pack uniformes Premium	45.000

Programme Bilingue : (6^{ème} à la 3^{ème})

Inscription : (obligatoire)	260.000 F CFA / 305.000 F CFA
■ Frais d'inscription	100.000
■ Frais généraux	30.000
■ Mensualités d'Octobre	100.000
■ Pack uniformes Classique	30.000
■ Pack uniformes Premium	45.000

(*) Les frais généraux comprennent l'assurance contre les accidents (premiers soins), l'accès aux ressources informatiques, cartes d'accès, frais d'administration, intervenants extérieurs, participation APE.

NB : Les frais d'inscription sont non remboursables.

* Pour le préscolaire, la mensualité est de 50.000F pour les demi-journées (8h à 13h) et de 70.000F pour les journées entières (8h à 17h).

PROGRAMME IB (Baccalauréat International)

- Disponible dès la classe de 2nde à partir de 2026-2027

MENSUALITÉS EXTERNE:
(50.000 FCFA / MOIS / NIVEAU)

- L'année scolaire est composée de 10 mois (d'octobre à juillet) selon le décret présidentiel.
- Les mensualités se paient à l'avance (le mois d'octobre est payé à l'inscription).
- Le mois de juillet est étalé sur 5 mois (+10.000 FCFA) à partir du mois de janvier :
Les règlements peuvent se faire également par chèque, virement ou par les moyens de paiement disponibles (Wave, Orange Money)

Octobre	50.000
Novembre	50.000
Décembre	50.000
Janvier	60.000
Février	60.000

Mars	60.000
Avril	60.000
Mai	60.000
Juin	50.000
Juillet	Déjà payé

Pour toute nouvelle inscription et toute nouvelle réinscription dans l'établissement un droit d'inscription ou de réinscription et les frais généraux, non divisibles, quelle que soit la durée de la scolarité, sont exigés. Ce droit d'inscription ou de réinscription et les frais généraux ne sont pas remboursables en cas d'annulation d'inscription ou de départ anticipé, sauf en cas de force majeure.

FRAIS DE RESTAURATION



Les frais de restauration sont fixés à **30.000 FCFA** par élève.

Chaque abonné a le droit à un verre de jus local.

Un dessert est offert deux fois par mois.

Nos repas sont équilibrés, fait maison, sans produits artificiels. Pendant l'année, les élèves et les parents auront le planning du menu mensuel.

Un repas occasionnel à la cantine est facturé à **2000 FCFA** le plat.

Des **tickets de restauration** pour tout achat à la cafeteria sont également vendus par bloc composé de **35 tickets de 200F** et **16 tickets de 500F** pour un montant de **15.000 FCFA**. Ils sont disponibles tous les jours au niveau de la comptabilité.

PERSONNEL

Les activités sur le plan scolaire et sportif sont encadrées par un personnel qualifié et compétent formé en permanence et évoluant dans un cadre convivial.

INTERNAT

- La vie à Kambal :

L'internat mixte du groupe scolaire Kambal accueille des élèves sénégalais et étrangers, de l'élémentaire au lycée. Il est ouvert durant la semaine et les week-ends. (hors vacances scolaires)

Être interne à Kambal, c'est vivre dans une ambiance familiale et profiter d'un endroit sécurisant, adapté au besoin de chacun et propice à l'apprentissage.

Les infrastructures, les chambres, les terrains de sport, le restaurant scolaire, les salles de classe ou encore le foyer des élèves sont prévus pour accueillir dans les meilleures conditions les familles qui font le choix de vivre leur scolarité en internat.

JOURNÉE TYPE À L'INTERNAT

HORAIRES	ACTIVITÉS
6h30 - 7h00	Lever
6h45 - 7h30	Petit déjeuner
8h00	Début cours
10h00 - 10h30	Récréation pour les collégiens et lycéens CM2
11h00 - 11h30	Récréation pour les élèves du primaire
13h00 - 15h00	Déjeuner et pause
15h00	Reprise des cours
17h00	Fin des cours
17h00 - 19h00	Pause
19h00 - 21h00	Étude surveillée
21h00 - 21h45	Dîner, temps libre au foyer
22h00	Extinction des feux (possibilité pour les lycéens de travailler jusqu'à 23h)

NB : Les frais généraux, d'inscription, de réinscription et de réservation de l'internat ne sont pas remboursables.

INSCRIPTION À L'INTERNAT

À Kambal nous accompagnons les familles dans leur choix, en communiquant avec les enfants.

Nous faisons des enfants notre priorité, car ils doivent comprendre et accepter le choix des parents.

Être interne à Kambal ne concerne pas uniquement les parents. Avant l'inscription, nous vous proposons un rendez-vous avec la General manager, le Coordinateur ou l'un de leurs adjoints pour que l'équipe puisse évaluer et comprendre vos attentes et vous accompagner dans votre choix, vous présenter notre établissement et notre projet d'école.

Si l'élève exprime des craintes, il sera rassuré car nous avons des psychologues, des éducateurs spécialisés et une équipe compétente.

FRAIS D'INSCRIPTION : MENSUALITÉS INTERNE

exemple type d'échelonnement

TYPE D'INTERNAT	5 JOURS	7 JOURS
Frais d'inscription	100.000	100.000
Frais généraux	30.000	30.000
Pack Uniforme	25.000 ou 30.000*	25.000 ou 30.000*
Mensualité*	250.000	300.000
Mensualité Bilingue*	300.000	350.000

Le pack d'uniformes est à 25.000F pour le préscolaire / élémentaire et 30.000F pour le collège/lycée.

NB : Les frais comprennent le logement, la restauration, la mensualité, le linge et certaines sorties scolaire.

La restauration est composée de 5 repas par jour (petit déjeuner, goûter de 10h, déjeuner, goûter de 16h et dîner).

Le paiement du mois de juillet est également étalé de janvier à mai (+50.000FCFA pour 5 jours et + 60.000FCFA pour 7 jours).

Vente de tenues supplémentaires :

Le GSK met également à la disposition des élèves nos tenues à l'unité :

Types	PRIX (F CFA)
■ Jacket	18.000
■ Blouson	18.000
■ Chemise	7.500
■ Polos	7.000
■ Bermuda	7.500
■ T-shirt	6.500

Cours de renforcement : Des cours de renforcement sont également dispensés. Ils sont obligatoires pour les élèves en classe d'examen (collège/Lycée) et pour certains élèves qui présentent des difficultés. Les frais s'élèvent à **15.000 FCFA/ mois** pour tous les niveaux.

Activités périscolaires : Taekwondo, Football, Basket, Piano, Cuisine et Radio Tv

Frais : 15.000 FCFA/discipline/élève

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU GROUPE SCOLAIRE KAMBAL

PRÉAMBULE Le Groupe Scolaire Kambal (GSK) est un établissement privé, mixte, laïc, comprenant les cycles préscolaire, élémentaire et moyen secondaire. Il a pour ambition de favoriser une éducation de qualité, fondée sur la formation citoyenne, la prise en compte de l'environnement, l'utilisation du numérique, l'enseignement de l'anglais, de l'arabe et des religions (de la maternelle au moyen secondaire), dans le respect des croyances et des valeurs culturelles.

Toute inscription au sein du Groupe Scolaire Kambal implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement intérieur.

Titre I : ADMINISTRATION

Article 1. La Directrice est la représentante légale du GSK et la responsable hiérarchique de l'ensemble du personnel. Elle est secondée par un directeur technique, un manager général, un proviseur, un principal, un directeur des études, une surveillante générale, un coordinateur général, une directrice du préscolaire, un responsable informatique, un comptable, un responsable du département scientifique, et une directrice de la médiathèque et de la vie culturelle.

Article 2. Les surveillants assistent le directeur des études dans la gestion des classes, en particulier du moyen secondaire, concernant la discipline, la ponctualité et l'assiduité des professeurs et des élèves. Ce dernier rend compte au Proviseur et au Principal.

Titre II : PERSONNEL

Article 3. Le personnel enseignant (instituteurs, éducateurs, professeurs) dispense les cours aux élèves.

Article 4. Le personnel d'appui (bibliothécaires, infirmier, gardiens, cuisinières, techniciennes de surface) assure respectivement la gestion des ouvrages, la santé, la sécurité, la restauration et la propreté des lieux.

Titre III : HORAIRES

Article 5. Les cours commencent à 8h00 du lundi au vendredi, et reprennent à 15h00 les lundi, mardi, jeudi et vendredi. Une récréation de 30 minutes est prévue de 11h00 à 11h30 pour le préscolaire et l'élémentaire. Deux récréations de 20 minutes sont prévues pour le moyen secondaire, de 09h55 à 10h15 et de 11h55 à 12h15.

Les cours se terminent à 17h00, après une pause de 13h00 à 15h00 pour le préscolaire et l'élémentaire, et de 14h00 à 15h00 pour le moyen secondaire, sauf le mercredi où les cours s'arrêtent à 13h00 pour le préscolaire et l'élémentaire, et à 14h00 pour le moyen secondaire.

Article 6. Les enseignants et les surveillants doivent être présents un quart d'heure avant le début des cours. Les élèves doivent entrer en classe à 8h00 et sortir à 17h00 en ordre. Les élèves du préscolaire et de l'élémentaire doivent être accompagnés jusqu'à la sortie par leur enseignant.

Article 7. Les surveillants délivrent les billets d'entrée après une absence justifiée

Article 8. Un carnet de correspondance (fourniture obligatoire) est mis à la disposition de l'élève pour permettre une communication régulière avec les parents..

Titre IV : DISCIPLINE

Article 9. Les élèves doivent faire preuve de respect envers toute personne et envers le patrimoine de l'école.**Article 10.** Le Conseil de discipline est composé de la Directrice, du Directeur technique, du Proviseur, du Principal, du Directeur des études, du Coordinateur général, de la Surveillante générale, du professeur principal ou du maître de la classe, d'un membre de l'APE, du parent de l'élève concerné, de l'élève et du/de la Présidente du gouvernement scolaire. La délibération finale se fait sans l'élève ni son parent.

Article 11. Le Conseil de discipline peut prononcer les sanctions suivantes : avertissement, blâme, travaux d'intérêt général, exclusion temporaire ou définitive.

Article 12. Le port et l'utilisation du téléphone portable sont interdits. En cas d'infraction :

- 1er acte : convocation du parent, engagement et remise du téléphone,
- 2ème acte : confiscation pour un semestre,
- 3ème acte : restitution en fin d'année.

Article 13. Des fouilles occasionnelles peuvent être organisées pour vérifier la présence d'objets interdits.

Article 14. Les châtiments corporels, humiliations, harcèlements, insultes, bagarres, consommation d'alcool, de cigarettes ou de drogues sont strictement interdits dans l'établissement et ses alentours.

Article 15. Deux retards dans la même semaine entraînent deux heures de colle le dimanche de 9h à 11h. D'autres comportements peuvent entraîner la même sanction.

Article 16. L'oubli répété de cahiers ou de devoirs non faits peut entraîner un retrait de points et, en cas de récidive, une convocation des parents suivie d'un avertissement. En cas de persistance, un renvoi définitif sera envisagé.

Article 17. Il est interdit de salir l'école (cours, couloirs, salles, murs, toilettes) et d'y apporter des objets tranchants ou pointus.

Article 18. Le port correct et complet de l'uniforme scolaire est obligatoire du lundi au jeudi, y compris dans l'enceinte de l'établissement, sur le terrain de sport, ainsi que lors de toute activité organisée par l'école. Il est strictement interdit de dissimuler l'uniforme par d'autres vêtements. Le vendredi, les élèves doivent porter une tenue correcte et décente, n'exposant pas le corps. Par ailleurs, une coiffure soignée est exigée : locks, tresses ou cheveux bien peignés pour les garçons. Les chaussures doivent être fermées et adaptées : les sandales sont interdites.

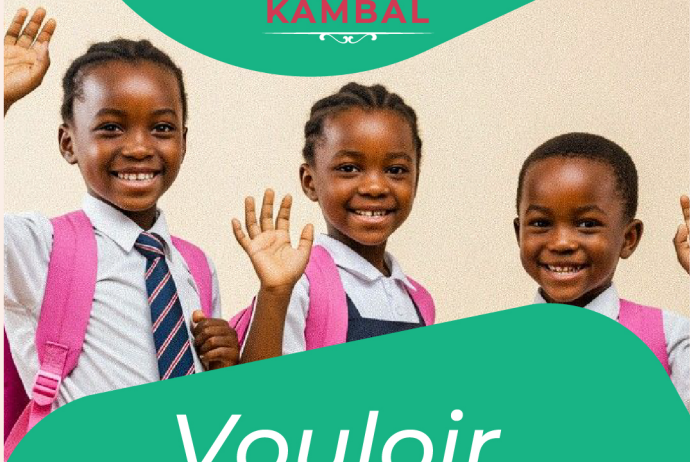
Article 19. Toute destruction volontaire du matériel scolaire entraînera une sanction financière à la charge des parents.

Article 20. Les enseignants ne sont pas autorisés à encadrer leurs propres élèves à domicile.

Article 21. Toute personne étrangère à l'établissement doit se présenter à l'assistant de direction. Les parents ne doivent pas entrer dans l'école pour déposer ou récupérer leur enfant.

Article 22. Il est formellement interdit aux élèves comme aux membres du personnel enseignant de manger dans les salles de classe, que ce soit pendant ou en dehors des heures de cours.

De plus, la consommation de boissons gazeuses est interdite pour les élèves dans toute l'enceinte de l'établissement, afin de préserver un environnement sain et conforme aux valeurs éducatives de l'école. Toute infraction à cet article pourra faire l'objet d'un avertissement ou d'une sanction disciplinaire, en fonction de la gravité et de la répétition des faits.



*Vouloir,
c'est pouvoir*

Offrez à votre enfant

une éducation d'exception

CONTACTEZ-NOUS

+221 33 836 05 80

Plus d'informations



www.groupescolaire-kambal.com



Zac Mbao Cité Sipres
Rufisque, SENEGAL